

Conseil d'administration

343^e session, Genève, novembre 2021

Section institutionnelle

INS

Date: 16 septembre 2021

Original: anglais

État d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986

1. À sa 341^e session (mars 2021), le Conseil d'administration a été tenu informé de l'état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986 (ci-après l'Instrument d'amendement de 1986) ¹.
2. Au 17 septembre 2021, 117 ratifications de l'Instrument d'amendement de 1986 avaient été enregistrées, dont deux émanant de Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable (Inde et Italie). Depuis les dernières informations communiquées à la session du Conseil d'administration de mars 2021, deux autres Membres ont déposé leur instrument de ratification (la Somalie et l'Irlande). Huit ratifications supplémentaires sont nécessaires pour que l'Instrument d'amendement de 1986 entre en vigueur, dont au moins trois doivent émaner de Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable (parmi les pays suivants: Allemagne, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). À l'heure actuelle, quatre États Membres de la région Afrique, 21 des Amériques, 20 de la région Europe et 25 de la région Asie et Pacifique n'ont pas encore ratifié l'Instrument d'amendement de 1986.
3. À la troisième réunion du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT (ci-après le Groupe de travail tripartite sur la gouvernance), qui s'est tenue le 28 juin 2021, le gouvernement de la Lituanie a fait savoir que les discussions au sujet de la

¹ GB.341/INS/INF/6(Rev.1).

ratification de l'Instrument d'amendement de 1986 ² reprendraient en son sein et au Parlement à l'automne. Un peu plus tôt, le gouvernement du Brésil avait annoncé que les consultations en vue d'une ratification avaient repris, tandis que le gouvernement de la République islamique d'Iran avait indiqué avoir approuvé la ratification, qui devait désormais être examinée par le Parlement. À la quatrième réunion du Groupe de travail tripartite sur la gouvernance, le 8 septembre 2021, le gouvernement des Philippines a annoncé qu'il était sur le point de soumettre la question de la ratification au Sénat pour approbation.

4. Depuis la session du Conseil d'administration de mars 2021, le Bureau a continué de promouvoir la ratification de l'Instrument d'amendement de 1986. À la suite de l'adoption par la Conférence, le 18 juin 2021, de la Résolution sur le principe d'égalité entre les États Membres de l'OIT et la représentation équitable de toutes les régions dans la gouvernance tripartite de l'OIT ³, le Directeur général a écrit aux 15 États Membres du groupe de l'Europe orientale n'ayant pas encore ratifié l'Instrument d'amendement de 1986, puisque la résolution déclare que la référence aux États «socialistes» d'Europe de l'Est est obsolète, ainsi qu'aux huit Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable qui n'ont pas encore ratifié ledit instrument, étant donné que la résolution appelle spécifiquement ces États à examiner en priorité la question de la ratification.
5. Le Bureau n'a reçu aucune autre réponse à la lettre du 14 janvier 2020 que le Directeur général a envoyée aux États Membres n'ayant pas encore ratifié l'Instrument d'amendement de 1986. Dans cette lettre, ces États Membres étaient invités à envisager de donner suite à l'appel lancé par la Conférence, lors de la session du centenaire, en faveur de la ratification dudit instrument et, à moins qu'ils ne l'aient déjà fait, à fournir des commentaires et des explications sur les raisons ayant jusqu'à présent empêché ou retardé cette ratification.
6. Le Bureau s'est employé à mettre à jour la [page dédiée sur le site de l'OIT](#), a répondu à des demandes de renseignements et a fourni des informations aux gouvernements intéressés. En outre, le Directeur général, les directeurs généraux adjoints et d'autres hauts fonctionnaires ont continué de discuter de cette question au cours de leurs réunions avec les mandants, selon qu'il convient.

² Troisième réunion du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT, [Compte rendu analytique des travaux](#), paragr. 20.

³ BIT, [résolution IV](#), Conférence internationale du Travail, 109^e session, Genève, 2021.